



## Modification d'un jugement

Par **NONO 55**, le **08/07/2016** à **18:18**

Bonsoir,

Actuellement je paye 100 euro environ de pension alimentaire et la moitié des frais de transport pour les trajets de vacances de notre enfants. Cette arrangement a été validé par un juge il y a deux ans et demi.

Mon ex conjointe voudrait faire passer la pension alimentaire à 150/moi et que je paye l'intégralité des frais de transports de notre fils.

En a t'elle le droit? Merci d'avance.

Par **youris**, le **08/07/2016** à **18:24**

bonjour,

elle doit demander au JAF une augmentation de la pension annuelle et vous avez le droit de vous y opposer, le juge décidera en fonction des arguments de chaque partie.

salutations